



Conseil

Distr. générale

6 octobre 2020

Français

Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 20-24 juillet 2020

Point 8 de l'ordre du jour

État des contrats d'exploration et questions connexes, et informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

Rapport sur la restitution de 50 % du secteur attribué à l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins en vertu du contrat d'exploration des sulfures polymétalliques conclu entre l'Association et l'Autorité internationale des fonds marins

Note du Secrétariat

1. L'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins et l'Autorité internationale des fonds marins ont signé un contrat d'exploration des sulfures polymétalliques le 18 novembre 2011. La superficie du secteur attribué à l'Association en vertu de ce contrat était de 10 000 km².
2. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone ([ISBA/16/A/12/Rev.1](#), annexe), à la fin de la huitième année suivant la date du contrat, le contractant doit avoir restitué 50 % au moins du secteur initial qui lui a été attribué.
3. En conséquence, l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins devait avoir restitué au plus tard le 18 novembre 2019 au moins 50 % du secteur qui lui avait attribué. Le 26 mars 2020, elle a remis au secrétariat un rapport sur les 50 % du secteur restitué dans le cadre du contrat d'exploration des sulfures polymétalliques, comprenant une liste des cellules restituées et des cartes du secteur restitué.
4. Lors de la deuxième partie de sa vingt-sixième session tenue du 6 au 31 juillet 2020, s'appuyant sur l'examen technique effectué par le secrétariat, la Commission juridique et technique a constaté que le contractant s'était acquitté des obligations de restitution que lui imposaient les règlements applicables, conformément aux



recommandations établies à l'intention des contractants sur la restitution des secteurs visés par les contrats d'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse (ISBA/25/LTC/8)¹.

5. Le secteur visé par le contrat, dont les coordonnées figurent dans le document <https://isa.org.jm/files/files/documents/List%20of%20Coordinates.pdf>, est composé de 100 blocs, comprenant chacun 100 cellules de 1 km x 1 km. Chaque grappe de blocs compte entre 5 et 19 blocs. Au total, 5 000 cellules, comprises dans 100 blocs repartis en 12 grappes, ont été restituées (voir annexe).

6. Le secteur restitué a été retourné à la Zone.

7. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

¹ ISBA/26/C/12/Add.1.

Annexe

Carte du secteur restitué par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins dans le cadre du contrat d'exploration des sulfures polymétalliques

